

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 16 DECEMBRE 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-229

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe – Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Membres en exercice	90
Présents titulaires	51
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Virginie TOLLARD, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Bruno BORDIER représenté par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Véronique CHEVILLARD représentée par Pierre CHARDON, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Thomas BERRUEZO, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Philippe DUBUS représenté par Sophie AMAR, Téo FAURE représenté par Sylvie CHARDIN, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Annick VOISIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Philippe LHOSTE, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Julien WEIL représenté par Pierre MIROUDOT.

Absents :

Caroline ADOMO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Pierre PELLÉ.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe – Rapport sur les orientations budgétaires 2026

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire,

VU l’instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d’eau et d’assainissement,

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération, qui sert de support au débat dans le cadre de la préparation du budget primitif du budget annexe assainissement en gestion directe de l’établissement public territorial Paris Est Marne&Bois pour l’exercice 2026,

CONSIDERANT que l’établissement public territorial ParisEstMarne&Bois compte parmi ses communes membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu’il convient en conséquence d’organiser chaque année un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget primitif du budget annexe d’assainissement en gestion directe,

CONSIDERANT que le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) proposé aux membres du Conseil de Territoire doit faire l’objet d’un débat et d’une délibération spécifique,

VU l’avis de la commission des Finances en date du 9 décembre 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe assainissement en gestion directe de l’établissement public territorial Paris Est Marne&Bois pour l’exercice 2026.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE de l’existence du rapport sur la base duquel s’est tenu le débat relatif aux orientations budgétaires 2026.

ARTICLE 3 :

PRECISE que l’objet de la présente délibération est le vote du débat d’orientations budgétaires qui s’est tenu sur la base du rapport présenté.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de l’Etablissement public territorial Paris Est Marne&Bois ou d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

18 DEC. 2025

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application de l’article L.2131-1 du Code de
L.2131-1 du Code de
Champigny-sur-Marne, le

1994-200057941-20251218-DE
Date de transmission : 18/12/2025
Préfecture : 18/12/2025